

# Justice : l'in dépendance à tout prix

**La justice est en péril. Différents acteurs le clament et se mobilisent. Pour son indépendance qui a, aussi, un coût.**

● **Interview : Albert JALLET**

**C**ombien de jours nous séparant du scrutin du 26 mai ? Aujourd'hui, il en reste 66. C'est le temps, que des acteurs de la justice (lire ci-contre) se sont donné pour imposer le sujet dans le débat électoral. En l'occurrence, sortir la justice et les justiciables de l'état d'abandon dans lequel ils sont plongés.

Vincent Macq est président de l'Union professionnelle de la magistrature (UPM) et procureur du Roi de Namur.

**Vos revendications sont là, ce n'est pas qu'une question de moyens mais il en faudra pour les rencontrer. Les avez-vous évalués ?**

Très sincèrement pas encore. Mais rien qu'en personnel, on note qu'il manque 273 magistrats et 1 082 membres employés dans les services administratifs. En gros, on peut déjà estimer cela à 60 millions d'euros annuellement. On peut y ajouter les investissements

dans l'outil informatique. Mais un outil complet qui démarre avec le policier, passe par les tribunaux et les cours, et se termine avec le fonctionnaire qui applique l'amende ou les Maisons de Justice, par exemple. Où les avocats et le justiciable peuvent consulter leur dossier depuis chez eux. Cinquante, soixante millions d'euros ?

Pour rappel, le budget de l'ordre judiciaire, c'est 900 millions. Avec les prisons et les cultes, c'est 1,8 milliard. Attention, il ne faut pas y mêler les bâtiments...

**Koen Geens, comme Maxime Prévot, évoquait la nécessité d'investir à hauteur de 500 millions d'euros pour la prochaine législature ?**

Oui mais ce n'est vraiment pas clair : est-ce 500 millions pour toute la législature, soit 5 ans ? Sont-ce des investissements one shot ou récurrents ? Car ce que nous évoquons au niveau du personnel, ce sera chaque année...

De plus, avant l'été, le ministre Geens a rencontré les représentants de cours et tribunaux ainsi que ceux du ministère public. Il a évoqué un refinancement à hauteur de 170 millions pour la magistrature et la gestion autonome. Il ne les a pas obtenus.

**On parle aussi beaucoup d'autonomie de gestion.**

Si c'est pour gérer nos budgets sous tutelle, c'est non. Si c'est pour gérer la pénurie, c'est non. Nous voulons un budget clair. Sous forme d'une dotation qui viendrait du Parlement et non plus de l'exécutif. La justice devrait rendre des comptes, a posteriori, à la Cour des Comptes. Comme cela se fait avec le Conseil supérieur de la Justice. Pourquoi pas la même chose pour la justice ?

**Quels sont les principaux dangers qui se cachent derrière ce manque de moyens ?**

Que le justiciable ne s'adresse plus à la justice ou s'en méfie, par exemple. Parce qu'elle est trop chère, qu'elle est trop lente. Et qu'émerge une justice privée comme a voulu développer le ministre Geens avec sa business court pour des arbitrages de

haut niveau. Il parlait d'une justice de qualité, performante et rendue par des experts. Mais qu'il fallait payer. Cela sous-entend-il que la justice publique n'est pas de qualité et performante ? Non. Mais faute de moyens, elle ne peut tenir les délais ou traiter tous les dossiers. Il y a urgence démocratique. ■

# Six revendications au menu

Les différents acteurs qui mènent cette campagne soumettent six revendications aux acteurs politiques. Voici le texte.

1. Une Justice accessible à tous, ce qui implique la levée des barrages financiers (assouplissement des conditions d'accès à l'aide juridique, TVA réduite sur les honoraires d'avocat, d'huissier et de notaire, réduction des frais de procédure), géographiques (proximité des lieux de justice) et procéduraires (simplification des procédures);

2. Dans l'attente d'un outil fiable de mesure de la

charge de travail qui permettra une répartition transparente des ressources, le respect des cadres (magistrats, greffiers et personnel des greffes et parquets) dans toutes les juridictions et tous les parquets du pays;

3. Une autonomie de gestion du pouvoir judiciaire qui garantisse son indépendance : la fin de la tutelle du pouvoir exécutif sur la Justice, des moyens en suffisance gérés par les autorités judiciaires, sous le contrôle du Parlement et la Cour des comptes;

4. Des bâtiments judiciaires en bon état, fonctionnels et dignes pour tous : justiciables et personnel;

5. Un système informatique performant et intégré, qui permette une communication entre les différents acteurs de la justice. Ce système devrait être financé par l'État dans un cadre législatif clair;

6. Un service public conforme aux exigences de l'État de droit qui ne réponde pas à la seule logique du chiffre mais qui respecte les droits fondamentaux et vise la qualité. ■

## « Jobs, jobs... » : pas pour la justice

Jean-Pierre Buyle est le président d'Avocats.be :

« Nous ne représentons pas que les avocats mais aussi les justiciables, les citoyens. Notre priorité absolue, c'est l'accès à la justice. Déjà sous Di Rupo, le gouvernement avait augmenté les droits d'accès, les mises au rôle, la TVA. Celui-ci a encore augmenté certains postes. »

Les conséquences sont là : « Quand on a augmenté la TVA, mes collègues en droit familial ont vu leurs chiffres

d'affaires chuter de 30 %. Soit parce que les gens ne se défendent plus, soit parce qu'ils se défendent seuls. »

La priorité d'Avocats.be : « Il faut augmenter le plafond pour avoir accès au "pro deo". Il est de plus ou moins 1 000 €, il doit passer à 1500€ pour permettre à cette tranche de la population qui n'a guère de moyens de pouvoir accéder à la justice. Ici, c'est l'état de droit qui est menacé. »

L'homme d'ajouter : « Lors de cette législature, on n'a jamais vu un tel irrespect de certains politiques par rapport à la justice. »

Et de conclure : « C'est interpellant quand on vous assène "Jobs, jobs, jobs" mais que ce même gouvernement n'applique pas la loi pour respecter le cadre des tribunaux. Tout en n'oubliant pas que c'est le justiciable qui paie les pots cassés : délais, dossiers classés... » **A.J.**

## VITE DIT

**Action** Aujourd'hui, les audiences seront suspendues à 11 h 30. Avec à la clef, un rassemblement ou un cortège, cela dépendra des arrondissements. C'est le début de plusieurs actions comme le « Printemps de la Justice », ou des conférences tout au long du mois de mars.

Un site vous dit tout :

[www.66jours.be](http://www.66jours.be)

**66** À l'origine de cette campagne intitulée 66 jours pour sauver la justice : les associations de magistrats du pays (l'Union professionnelle de la magistrature, l'Association syndicale des magistrats, l'Union royale des juges de paix et de police, de Nederlandstalige Vereniging van Magistraten, Magistrateur en Maatschappij) en partenariat avec Avocats.be et les différents barreaux, ainsi que le Syndicat des avocats pour la démocratie, la Plateforme Justice Pour Tous, et la Ligue des droits humains.

**Symbole** « Quand on doit fermer un palais de justice comme cela a été le cas à Namur à cause de son délabrement, c'est un symbole fort. C'est l'image du mépris, de l'abandon de la justice depuis 20 ans. », tonne Vincent Macq.